

RÉPONSE – R 164 A – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 164 – 22.03

déposée par Madame Céline FORNEY, Messieurs Pablo MARIN et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

- condamner l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie ;
- assurer le Peuple Ukrainien de sa solidarité,

cette dernière a été envoyée au Service de surveillance des communes, qui en a pris acte.

Nous précisons que le soutien aux personnes réfugiées, de tous horizons, tout comme des institutions et associations qui s'y dédient, fait partie du travail courant assuré par notre Service de la cohésion sociale en matière d'intégration.

La résolution R 164 – 22.03 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 20 décembre 2022 / th. 248787

